



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ
EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU SYNDICAL
SÉANCE DU 25 JUIN 2020

OBJET :
**APPROBATION DE LA
CONVENTION DE
PARTENARIAT ET DE
SUBVENTIONNEMENT
POUR LE PROJET « LA
RESIDENCE DE L'EAU ».**

Nombre des membres
composant le
Bureau Syndical 14

En exercice..... 14

Présents à la
Séance 5

Représentés
par mandat 5

Absents 4

L'an deux mille vingt, le vingt-cinq juin, les membres du Bureau Syndical du Syndicat mixte ouvert, dénommé « Établissement public territorial de bassin Seine Grands Lacs », convoqués par son Président, M. Frédéric MOLOSSI, le onze, se sont réunis à 14h00 au siège de l'Établissement sis 12 rue Villiot à PARIS 12^e.

Etaient présents :

Au titre du Conseil de Paris :

M. VAUGLIN

Au titre du Conseil départemental des Hauts-de-Seine :

M. LARGHERO

Au titre du Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis :

M. MOLOSSI

Au titre du Conseil départemental du Val-de-Marne :

Mme DURAND

Au titre de Troyes Champagne Métropole :

M. VIART

Au titre de de la Communauté de Saint Dizier Der et Blaise :

Etaient absents excusés :

M. BELLIARD

M. GUERIN

Mme OLIVIER

Mme JEMNI

M. TREMEGE

Avaient donné pouvoir de voter en son nom :

M. BEDREDDINE à Mme DURAND

Mme BLAUUEL à M. VAUGLIN

M. BONNET-OULALDJ à M. MOLOSSI

M. COURTES à M. LARGHERO

La majorité des membres étant présente,

M.VAUGLIN a été désigné pour assurer les fonctions de Secrétaire de séance, qu'il a accepté.

M. Valéry MOLET, Directeur général des services, lui a été adjoint à titre d'auxiliaire.

N° 2020-07-BS



BUREAU SYNDICAL
Séance du 25 Jun 2020

DÉLIBÉRATION
N° 2020-07-BS

CONVENTION DE PARTENARIAT ET DE SUBVENTIONNEMENT
POUR LE PROJET
« LA RÉSIDENCE DE L'EAU »

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

La Mairie du 10^e arrondissement a lancé la première **Résidence de l'eau** pour préparer la Ville de Paris au changement climatique. Son ambition : décliner le plan climat et la stratégie de résilience de la Ville à l'échelle locale, en y associant les acteurs du territoire. Le 10^e arrondissement propose d'agir autour d'un thème emblématique de son urbanisme et central pour le climat : **l'eau**, à la fois patrimoine à préserver et clé d'un monde durable.

Au travers de l'eau, c'est une multitude de solutions à inventer pour contribuer à la mise en œuvre du Plan Paris Pluie et du Plan Climat, rendre la ville plus durable et résiliente, adapter le territoire et protéger les populations les plus fragiles face aux conséquences du changement climatique.

L'Association **Les Canaux**, lancée à l'initiative de la Mairie de Paris, a pour mission de soutenir et mettre en réseau les acteurs économiques locaux engagés pour la solidarité et la planète, et les faire rayonner auprès du grand public et à l'international. À l'échelle du Grand Paris, cette économie innovante est portée par 26 000 structures. Tous les secteurs d'activités sont investis par ces acteurs qui recherchent en priorité l'impact sociétal et/ou environnement.

C'est dans ce cadre que l'Association Les Canaux lance un appel à projets pour trouver sa deuxième promotion de résidents pour occuper la **Résidence de l'eau**. Première résidence d'acteurs engagés pour la planète (associations, entreprises sociales et solidaires, entreprises, chercheurs, organisations publiques, ...), elle a pour objectif d'inventer une nouvelle façon de penser et de construire l'action publique au niveau local, en créant les conditions de la coopération entre acteurs publics, privés et citoyens dans la réponse aux enjeux climatiques.

La Résidence de l'Eau met à disposition un espace de travail au sein de la Mairie du 10^e, pendant un an renouvelable à compter du 1er Juin 2020 :

- 380 m² au 4^e étage de la mairie du 10^{ème}
- 40 postes de travail aménagés en économie circulaire
- Plusieurs espaces de réunion, d'atelier et de détente
- Ouverts du Lundi au Vendredi de 8h30 à 20h et samedi de 8h30 à 13h.

Ces actions s'inscrivent pleinement dans les missions du syndicat mixte EPTB Seine Grands Lacs relatives à la protection contre les inondations ainsi qu'au soutien d'étiage des cours d'eau, le portage et la coordination de programmes d'actions et de prévention des inondations (PAPI), l'étude et l'accompagnement des politiques locales de l'eau au changement climatique et la biodiversité.

Ainsi, considérant les objectifs communs de l'Association et du syndicat mixte EPTB Seine Grands Lacs, il est proposé d'approuver le projet de convention de partenariat d'une durée de 2 ans (2020-2021) joint en annexe et d'accorder une subvention de 5 000 € pour l'année 2020 à l'Association.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

DÉLIBÉRATION

Le Comité syndical,

VU l'exposé des motifs présenté ci-dessus ;

VU le projet de convention de partenariat entre l'EPTB Seine Grands Lacs et l'Association Les Canaux ;

VU le budget de l'EPTB Seine Grands Lacs ;

Après en avoir délibéré,

À l'unanimité,

Article 1 : **APPROUVE** la convention de partenariat entre l'EPTB et l'Association Les Canaux et le versement d'une subvention de 5.000 € pour l'exercice 2020 ;

Article 2 : **PRÉCISE** que les dépenses seront imputées au budget de l'EPTB Seine Grands Lacs.

Le Président,



Frédéric MOLOSSI

Vice-président du Conseil départemental
de la Seine-Saint-Denis